

## REGLEMENT DU CHAMPIONNAT PAR EQUIPES DE CLUBS FEMININS 2017

Le règlement est celui du championnat par équipes de club édité par la FFPJP.

Les feuilles de match sont identiques.

La composition des équipes est ouverte à toutes les catégories féminines confondues (jeunes, seniors, vétérans) sans aucune obligation.

### **ADDITIF**

Le nombre d'équipes engagées par club n'est pas limité. 21 équipes ont été engagées en 2017.

Le CDC féminins comporte deux divisions :

- **1<sup>ère</sup> division** : 1 poule de 8
- **2<sup>ème</sup> division** : 1 poule de 7 et 1 poule de 6

A l'issue de la compétition, l'équipe qui finira première de la 1<sup>ère</sup> division montera en division régionale et sera déclarée championne de côte d'or de 1<sup>ère</sup> division.

La dernière de 1<sup>ère</sup> division sera rétrogradée en 2<sup>ème</sup> division.

Si une équipe de côte d'or descend de CRC en 1<sup>ère</sup> division, l'avant-dernière de 1<sup>ère</sup> division descendra en 2<sup>ème</sup> division, et ainsi de suite si une autre équipe de côte d'or est rétrogradée de CRC en 1<sup>ère</sup> division départementale.

Les premières de chacune des poules de 2<sup>ème</sup> division accéderont à la 1<sup>ère</sup> division et se disputeront le titre de championne de côte d'or de 2<sup>ème</sup> division le 19 novembre 2017 à 14h30 au boudrome de Dijon.

**Sous réserve des décisions de la commission territoriale de Bourgogne ou du nouveau comité régionale Bourgogne-Franche Comté, concernant le championnat régional des clubs féminins.**

Les feuilles de match devront être transmises par le club organisateur, au comité départemental de Côte d'or, dès le lendemain des rencontres. Cela permettra la mise en ligne rapide sur le site du comité, des résultats et classements.

Une joueuse ayant disputé 3 matchs pour une équipe ne pourra plus en changer que ce soit d'une division à une autre ou dans une même division ou un même groupe.

Limitation de la présence d'une joueuse maximum d'une division supérieure sur la feuille de match d'une division inférieure.

**Clubs organisateurs** : Fourniture des feuilles de match et feuilles de tir pour toutes les rencontres. Préparation du terrain pour concours de tir féminin avec cercles, boules, but.

Un membre du club doit aider l'arbitre lors de ce concours de tir.

Les amendes pour forfait sont celles prévues par le règlement fédéral du championnat des clubs.

Une équipe est déclarée forfait si elle présente moins de 3 joueuses.

- **Premier forfait** : Amende de 100 € pour un match, soit 200€ pour une journée à 2 matchs
- **Deux forfaits dans la saison** : Forfait général avec amende au tarif ci-dessus + 400 €.

Le Comité de Pilotage